



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie éolienne

Question au Gouvernement n° 1842

Texte de la question

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES MARINES

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Hurel, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Sandrine Hurel. Ma question s'adresse à Ségolène Royal. J'y associe ma collègue de la Manche, Geneviève Gosselin-Fleury. Madame la ministre, vous avez annoncé le 7 mai les résultats de second appel d'offres lancé par le Gouvernement pour la construction de deux parcs éoliens *offshore* d'une puissance de 1 000 MW au large du Tréport et de Noirmoutier, s'ajoutant aux 2 000 MW attribués en 2012 sur Saint-Nazaire, Courseulles et Fécamp.

Cette annonce confirme l'engagement et la détermination du Gouvernement dans la montée en puissance des énergies renouvelables dans notre *mix* de production électrique. Le débat sur la transition énergétique sera une nouvelle occasion de mener à bien notre stratégie d'excellence en la matière.

La Haute-Normandie, depuis très longtemps, a fait le choix de l'excellence énergétique comme stratégie de transition industrielle. Elle devient la première région française pour l'éolien en mer. Elle entre dans la transition énergétique par la preuve.

L'éolien *offshore* sur notre littoral représente des milliers d'emplois industriels, notamment pour les sites de fabrication des éoliennes à Cherbourg et au Havre, des centaines d'emplois de maintenance dans nos ports – notamment le port régional de Dieppe –, des emplois en recherche et innovation. Un projet, unique en France, de démonstrateur préindustriel, le projet WIN, se situe au large de Veulettes-sur-Mer.

Madame la ministre, après l'annonce de cette excellente nouvelle pour notre pays, il faut désormais préparer nos territoires. C'est à ces défis que nous travaillons, élus locaux, partenaires industriels et Gouvernement. La tâche est immense, mais à ce prix que se développera une nouvelle filière industrielle française de pointe.

Pouvez-vous nous indiquer comment vous comptez purger les recours, dont beaucoup sont contraires à l'intérêt de la France. Pouvez-vous nous dire comment l'État compte soutenir le projet de démonstrateur WIN ? Plus largement, quelles mesures allez-vous prendre pour accompagner le développement de cette filière industrielle d'excellence mondiale, innovante et créatrice d'emplois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Madame la députée, je voudrais tout d'abord vous féliciter – ainsi que les élus de la région de Haute-Normandie, dont son président – pour votre engagement et votre travail auprès des industriels. Deux nouveaux parcs d'éoliennes en mer, d'une

capacité de 1 000 MW, ont été attribués aux groupes GDF et Areva. Ils s'ajoutent aux quatre parcs précédents, d'une capacité de 2 000 MW, confiés à EDF, Alstom, et Iberdrola/Areva. Nous comptons atteindre une puissance de 6 000 MW.

Vous avez raison, les recours peuvent constituer un frein à ce développement. Il faut simplifier et sécuriser les procédures, sans céder, bien sûr, sur la protection de l'environnement. Le ministère est engagé dans cette démarche de simplification administrative, afin d'égaliser ce qui se passe dans d'autres pays européens et pour éviter que nos industriels ne soient défavorisés.

Le développement des énergies renouvelables, dont les énergies marines font partie, est une priorité pour la France. Notre pays s'est engagé, je vous le rappelle, sur l'objectif d'une part de 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation en 2020. Nous devons accélérer le processus. J'ai donc décidé de lancer de nouveaux appels à projets, sur l'éolien flottant, sur des projets pilotes concernant l'utilisation de l'énergie thermique de la mer, sur les hydroliennes et sur l'utilisation de l'énergie marémotrice.

Toutes ces technologies sont développées dans le cadre des filières industrielles du futur, et dans de très belles entreprises, comme DCNS. Le potentiel de création d'activités est de plus de 10 000 emplois, dans le cadre d'une croissance verte pour laquelle nous nous battons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Hurel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1842

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 mai 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [15 mai 2014](#)